Règlement 2026 Raid 690

MOT DE BIENVENUE

Chers participants, chères participantes
L'Association Raids Aventure 76 (ARA76) et Les Iraiductibles ont le plaisir de vous accueillir à Mont-Cauvaire pour participer au RAID 690.
Avec ses différentes formules, nous vous souhaitons un très beau RAID multisports.

Ce guide a été réalisé afin de faciliter votre séjour et votre préparation ; vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant :

- Le planning et le déroulement de la compétition
- Comment confirmer votre participation
- L'accès au site de compétition
- Diverses informations pratiques

Inscriptions et informations : ***www.strayde .com/raid-690***

Si vous avez des questions

CONTACTS :
DAMIEN TABESSE – Tél 06 14 62 19 09 – damien.tabesse@gmail.com
NICOLAS SIMON – Tél 06 30 81 73 66 – nini.simon.ns@gmail.com
ERIC MONCHATRE– Tél 06 14 53 89 61 – ericmonchatre@libertysurf.fr

ACCUEIL et LIEU DE COMPÉTITION

ARA76 et les Iraiductibles vous donnent rendez-vous **le** samedi 10 octobre 2026 sur le lieu de la compétition.

Salle des fêtes, 15 route de Clères, 76690 Mont-Cauvaire

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA COMPETITION

Programme Prévisionnel du samedi 10 octobre 2026

13h30-14h30 Accueil des compétiteurs sur le lieu de la compétition :

- Chaque concurrent devra impérativement passer par l'accueil.
- Retrait du pack accueil (dossards, doigts électroniques…).

15h15 Briefing avant le départ.
15h30 Départ du raid 690 et du raid 690 court.
15h45 Départ des formats découvertes (raid famille et raid junior)
20h00 Barrière horaire du RETOUR.
19h30 ⟹ 20h30 Repas et Accueil des participants à la CO nocturne uniquement.
20h30 Briefing CO nocturne
20h40 Départ CO nocturne ⟹ minuit

RAID 690
Mont-Cauvaire le samedi 10 octobre 2026

REGLEMENT SPORTIF DU NORMANDIE RAID MULTISPORTS

« Le raid multisports de nature est une discipline sportive composée d'au moins plusieurs activités de nature enchaînées et d'atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé ici par équipe de 2 : masculine, féminine ou mixte »

ORGANISATEURS :
Association Raids Aventure 76 et Les Iraiductibles

CONTACTS :
Damien TABESSE 06 14 62 19 09
Nicolas SIMON 06 30 81 73 66
Éric Monchatre 06 14 53 89 61

ÉPREUVES ET CONDITIONS :

Format Raid 690: équipe de 2, à partir de 16 ans, deux vtt, 15h30/20h00 max, 27 km VTT+ deux CO + laser run + CO nocturne .
Format Raid court: équipe de 2, à partir de 16 ans, deux vtt, 15h30/20h00 max 27 km VTT + deux CO + laser run (sans la Co nocturne)
Format raid découverte Familles: équipe de 5 maxi avec au moins un adulte, 15h30/18h30, orientation, laser run, jeux de CO …
Format Raid junior: équipe de 3, de 11 à 18 ans, orientation, laser run, jeux de CO + 1 vtt par équipe (non fourni par l'organisation), 15h30/18h30
Format Orienteur: CO nocturne uniquement, équipe de 2, 20h30/minuit, environ 12km

Raid 690 en auto-suffisance demandant une bonne maîtrise de l'orientation et une très bonne condition physique

Un synoptique pour chaque format sera accessible sur le site ***www.strayde .com/raid-690***

1.1. Modalités d'inscription internet via lien sur le site précédemment cité

Format Raid 690: 70€ par équipe de 2
Format Raid light: 60€ par équipe de 2 (sans la CO nocturne)
Format Raid découverte Familles: 30€ par équipe de 5 maxi
Format Raid junior: 30€ par équipe de 3
Format Orienteur: Course d'Orientation nocturne uniquement 30€ par équipe de 2
Pack Famille + CO nocturne: 50€ par équipe de 5 maxi
Pack Junior + CO nocturne: 60€ par équipe de 3

Ces tarifs s'entendent sans les frais de dossier du site strayde.com, et sans l'assurance "licence expérience" obligatoire sur le raid 690 et le raid 690 court pour les non licenciés à la Fédération Française de Triathlon.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé :
- s'acquitter des droits d'inscription
- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition.

1.2. Conditions de remboursement/annulation

En cas d'annulation totale ou partielle de l'épreuve, notamment en raison des conditions météorologiques, l'organisateur informera les participants des conséquences sur le déroulement de la manifestation et des modalités de remboursement applicables.

1.3. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).
Règles/engagements particuliers : charte environnementale, valeurs éthiques, la préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.
Si utilisation de route ouverte à la circulation : le dispositif adapté au régime de sécurité routière sera choisi (**strict respect du code de la route**)

1.4. Changement d'équipier

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces et conditions d'inscription requises, dans les délais requis.

1.5. Responsabilité des participants

Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.
L'organisation ne peut pas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.
Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants y compris dans les zones gérées par l'organisateur (Ex : parc VTT et Bivouac).

1.6. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.
Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés.
Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police d'assurance de ce type.
Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).
Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

2.1. Classement et chronométrage

Chronométrage :
Modalités de chronométrage au score (nombre de balises) / au temps + portes horaires
Pénalités temps /balises manquantes (utilisation de puces et boîtiers électroniques)

Classement Raid 690, Raid 690 court, et CO nocturne seule:

Modalités de classement :
Un classement scratch et un classement pour les 3 premiers dans chaque catégorie : homme, féminine, mixte.

Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est-à-dire à une distance inférieure à 100 mètres.

Pas de classement pour les raids découverte familles et raid 690 junior

2.2 Pénalités

Le règlement comporte trois catégories de pénalités (au choix de l'organisateur) :
- les pénalités horaires
- la mise hors classement
- la mise hors course.

Exemples de Pénalités (non exhaustives)
Toute transgression du présent règlement,
Puce électronique non pointée ou perdue,
Balises pointées dans le mauvais ordre
Passage par zone/route interdite
Absence de matériel obligatoire. Manquement d'un matériel de sécurité obligatoire.
Progression en équipe obligatoire
Respect code de la route si portions de route
Assistance extérieure. Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci.

Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers.
Utilisation de moyens de déplacement non autorisés.
Utilisation du GPS.
Changement d'équipier pendant l'épreuve.
Non-respect des règles de sécurité indiquées dans le Road Book et lors du briefing, du code de la route.
La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires.
Non-respect des consignes de propreté du parcours, des lieux d'accueil, du parc VTT, etc…L'abandon de détritus sur l'ensemble du parcours.
Non-assistance à personne en danger
Abandon d'un équipier en dehors d'un point de contrôle (hors cas de force majeure)

2.3. Réclamation/jury de course

Constitution du jury de course et décision par cette même commission

3.1. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.
L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il est le destinataire des documents de course.

- **Obligations** : Tout concurrent devra porter le matériel obligatoire.

- **Aptitudes requises des concurrents** : Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole. Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.
Pour les épreuves en autonomie : Les participants doivent être capables de gérer leur sécurité dans le cadre d'une aventure pleine et entière. La participation au Raid nécessite la parfaite autonomie de tous les membres de l'équipe dans les conditions les plus variées : gérer ses efforts, chaque raideur doit maîtriser les techniques traditionnelles de progression et de sécurité propres à chaque discipline.

- **Prêt matériel :** Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Tout prêt de matériel donnera lieu à la perception éventuelle d'une caution du montant de la valeur à neuf du matériel prêté. Toute dégradation, perte, vol, du matériel mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.
Prévoir un chèque caution de 50 euros par puce électronique mis à disposition (une par équipier ou par équipe)

- **Abandon et mise hors course :** tout concurrent ayant abandonné ou ayant été mis hors course doit prévenir, dans les plus brefs délais, un membre de la direction de course ou un responsable des secours. L'abandon d'un membre entraîne l'arrêt de son équipe. En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre sur place l'arrivée d'un membre de la direction de course ou du personnel de sécurité de l'organisation.

3.2. Équipement obligatoire

LISTE DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE DURANT L'ÉPREUVE POUR LES RAIDS 690 ET RAID 690 COURT::

Par équipe :

- 1 pharmacie de premiers secours (sparadrap, bandage, paracétamol, désinfectant…)
- 1 exemplaire des consignes de course (fourni par l'organisation)
- 2 puces électroniques SPORTident de type SI-Card10 (si vous n'en possédez pas, l'organisation vous en prêtera contre un chèque de caution de 50€/puce)
- 1 téléphone portable chargé pour secours et urgence

Par personne :

- 1 dossard porté de façon visible
- 1 sac à dos
- 1 sifflet
- 1 casque vtt et un vtt en bon état de fonctionnement
- 1 boussole
- 1 couverture de survie
- 1 vêtement imperméable (veste)
- 1 réserve d'eau ou de boisson d'un litre minimum
- De la nourriture (barres énergétiques, céréales...)
- Gilet jaune et lampe frontale ou autre pour la partie nocturne

Matériel conseillé : porte carte VTT, gants, barres énergétiques, kit réparation VTT
Matériel interdit : (GPS, VAE…)
Matériel fourni par l'organisation : (puces électroniques)

Les systèmes de traction (vérifiés par l'organisation) sont autorisés mais interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.
Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être **normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement**.

Pour la CO nocturne et le raid famille découverte même liste sans la partie concernant le vtt.

3.3. Respect des sites naturels et propriétés privées :

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en termes matériels (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place…).
Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages

ou non.
Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

3.4. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

3.5. Respect de la vie privée

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFFTRI et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL

3.6. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.